



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 07 décembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, BOISSEAU William, MERLET Pascal et COLLIN Alexis.

## ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ERTEL Sébastien (pouvoir à Madame KLIMCZAK Maggy).

---

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

## L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022
- 2- Rapports des commissions et délibérations :
  - *Résultat de l'appel d'offre pour la restauration scolaire / Choix de l'entreprise*
  - *Augmentation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2023*
  - *Modification des tarifs relatifs à la location des salles de La Tuilerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*
  - *Modification du règlement intérieur relatif à la location des salles de la Tuilerie au 1<sup>er</sup> janvier 2023*
  - *Modification de la tarification de La Tuilerie (AHYA-YOGA et FIT AND ZEN) au 1<sup>er</sup> janvier 2023*
  - *Résultat de l'appel d'offre pour la création de circulations douces (cheminements piétons) au « Grand Hélas » et « La Nouée » / Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre*
  - *Demande de subventions pour la création de circulations douces notamment au titre du programme LEADER / 2023*
  - *Acquisition d'un terrain pour la mise en cohérence de la D.E.C.I. au lieu-dit « Saudinet »*
  - *Délibération modificative n° 02/2022*
  - *Modification des durées d'amortissements des investissements au 1<sup>er</sup> janvier 2023*
  - *Modification des tarifs cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*
  - *Commerce ambulancier – foodtruck / révision de la redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*
  - *Cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel municipal*
  - *Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grades 2022*
- 3- Questions diverses

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2. Rapport des commissions et délibérations

### A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Le protocole sanitaire est toujours au niveau socle.  
Deux agents communaux ont été testés positifs à la COVID-19 la semaine dernière.  
Cette semaine ce sont 4 élèves qui sont absents pour le même motif (1 par classe).  
Monsieur ANTIGNY tient à remercier les élus qui se sont portés volontaires pour assurer certains remplacements de personnel.
- Suite à la démission de Madame LORIN Lucie, Madame MOREAU Françoise a été recrutée le 07 novembre dernier (surveillance de la pause méridienne / ménage du groupe scolaire).
- Les enfants fréquentant la garderie préparent actuellement les traditionnelles cartes de fin d'année pour les colis de Noël, distribués par la C.C.A.S., à l'attention de nos aînés.
- Les délégués d'élèves ont été reçus par Monsieur le Maire en date du 17 novembre dernier.
- Le spectacle de Noël, offert par l'A.P.E. « La Récré », aura lieu le mardi 13 décembre prochain et la remise des livres de fin d'année par la municipalité se déroulera le vendredi 16 décembre à 15h30 à l'école.
- Des travaux de plomberie sont programmés pendant les prochaines vacances scolaires (2 à 3 jours d'intervention).
- Le lave-vaisselle de la cantine est de nouveau en panne (résistance puis thermostat en commande).
- Renouvellement du prestataire / marché de restauration scolaire :  
Les candidats avaient jusqu'au 07 octobre 2022 à 12h00 pour déposer leurs offres.  
3 candidats ont répondu au marché : Convivio, Je Mange Gastronomique et Restoria.  
L'A.D.A.C. avait été sollicitée en amont sur le sujet pour la constitution et la rédaction des pièces du marché et l'analyse des offres déposées : celle de Restoria se place en 1<sup>ère</sup> position avec une note de 85.54/100.  
Monsieur le Maire procède à la présentation de cette analyse.  
La commission scolaire, réunie en date du 21 novembre dernier, propose de retenir cette offre classée première selon les critères prédéfinis.

- *Délibération : Résultat de l'appel d'offre pour la restauration scolaire / Choix de l'entreprise*  
**Suite au renouvellement du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide, une délibération est prise à l'unanimité pour entériner le choix du nouveau prestataire (n° 2022-12-D44).**

- Modification de la tarification de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> février 2023 :  
L'inflation actuelle a engendré une augmentation tarifaire de 8% sur l'année 2022.  
Le renouvellement du contrat implique de nouveau une hausse de 3.2% (engagement du prestataire à ne pas augmenter les tarifs lors de la première année du contrat).  
Cette situation économique a mené plusieurs collectivités, dont CHAMBOURG-SUR-INDRE, à l'étude d'une éventuelle création de cuisine centrale en s'appuyant sur celle existante à ce jour à LOCHES.  
Néanmoins, cette prospection n'est pas encore aboutie et plusieurs questions restent à résoudre comme les différences en approvisionnements et matériels (liaison chaude / liaison froide).

Dans l'attente, la municipalité n'a d'autre choix que de répercuter de nouveau cette augmentation sur la tarification en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les sommes encaissées couvrent uniquement les coûts de la fourniture des repas.

Les frais de fonctionnement et de personnel demeurent à la charge de la municipalité.

La commission scolaire, réunie en date du 21 novembre dernier, propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire telle que décrite ci-dessous :

<b>EVOLUTION TARIFAIRE / RESTAURATION SCOLAIRE (FACTURATION SUR 10 MOIS)</b>			
<i>TYPE DE FORFAIT</i>	<i>COÛT ACTUEL</i>	<i>AUGMENTATION</i> environ 10 %	<i>NOUVELLES PROPOSITIONS TARIFAIRES</i>
<b>ADULTES</b>			
Forfait mensuel 4 jours	65.30 €	71.83 €	<b>71.00 €</b>
Repas occasionnels	5.45 €	5.99 €	<b>6.00 €</b>
<b>ENFANTS</b>			
Forfait mensuel 4 jours	46.00 €	50.6 €	<b>50.00 €</b>
Repas occasionnels	4.35 €	4.78 €	<b>4.75 €</b>

- *Délibération : Augmentation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2023*  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider les propositions ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 (n° 2022-12-D45).**

#### **B- Commission « Actions sociales »**

Madame SIARD informe que :

- C.I.A.S. : une réunion s'est déroulée la semaine dernière au cours de laquelle plusieurs nouveautés ont été abordées comme la possibilité de louer des vélos (des affiches sont à venir pour assurer la promotion de ce dispositif).

Force est de constater que la crise économique actuelle commence à impacter fortement la population du bassin car les demandes d'aides alimentaires et financières se sont accrues dernièrement.

Il est rappelé que France Services peut accompagner tout à chacun dans diverses et multiples démarches administratives.

L'opération des boîtes cadeaux s'achèvera le 19 décembre prochain.

- Colis de Noël : cette action concerne cette année 92 personnes âgées de 74 ans et plus.

Elle se répartit en 55 colis pour des personnes seules et 14 colis pour des couples.

Il est à noter que 27 personnes ne souhaitent pas en être destinataires et préféreraient plutôt l'organisation d'un repas convivial (cette possibilité sera étudiée prochainement par la commission).

La distribution se fera en mairie le dimanche 18 décembre 2022 de 9h00 à 12h00.

Une information sera réalisée via la Nouvelle République et la Renaissance Lochoise.

Les personnes en maison de retraite ne seront pas oubliées et bénéficieront aussi d'un présent.

### C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- TUILERIE :

Les tarifs de location des salles n'ont pas été actualisés depuis un certain temps et au vu de l'évolution des coûts de fonctionnement, les propositions intègrent notamment un critère dit « période chauffée ».

La commission propose d'entériner les tarifs définis ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

*SALLES « LA TUILERIE »	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs chauffage inclus ** 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs « période chauffée » ** 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
CAUTION	250 €	500 €	500 €	250 €	500 €	500 €
EXPOSITION (bas) Tarif normal	180 €	210€	250€	260 €	300€	350€
EXPOSITION (bas) Tarif vin d'honneur (9h / 21h)	70 €	70 €	100€	120 €	120 €	150€
SPECTACLE (haut)	160 €	180€	230€	240 €	280€	330€
Ensemble des salles	300 €	350€	420€	450 €	500€	570€
Salles de réunions Bleue ou Verte	40 €	40 €	60€	80 €	80 €	100€

*\*Les associations municipales bénéficient de la gratuité de la salle d'Exposition ou de Spectacle pour 2 manifestations organisées sur l'exercice civil en cours (hors Assemblée Générale).*

*Néanmoins, elles devront fournir la caution de 500 € pour chacune des 2 mises à disposition à titre gracieux et s'acquitter à minima des frais de chauffage entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril  
De plus, elles bénéficient de la mise à disposition des salles de réunions sans contrepartie financière.*

*\*\*La période pourra être révisable périodiquement après avis favorable du Conseil Municipal*

- *Délibération : Modification des tarifs relatifs à la location des salles de La Tuilerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les propositions ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (n° 2022-12-D46).**

En complément, une proposition d'actualisation du règlement intérieur des salles a été transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante afin d'y intégrer de nouveaux éléments (crise sanitaire ...). La commission propose d'approuver celui-ci tel que présenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- *Délibération : Modification du règlement intérieur relatif à la location des salles de la Tuilerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le nouveau règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (n° 2022-12-D47).**

Par délibération du 27 mars 2019, les associations HAYA-YOGA et FIT AND ZEN bénéficient de la salle d'exposition de la Tuilerie par convention de mise à disposition et d'un tarif en vigueur (5€ par demi-journée d'occupation).

Compte tenu de la précédente délibération n° 2022-D12-D46, il est proposé de modifier ces dispositions en y intégrant la notion de « période chauffée ».

La commission propose d'approuver les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

SALLES « LA TUILERIE »	FACTURATION PAR DEMI-JOURNEE D'OCCUPATION DE LA SALLE		
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	Nouveaux tarifs « période chauffée » *1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
SPECTACLE (haut)	5 €	5 €	10 €

*\*La période pourra être révisable périodiquement après avis favorable du Conseil Municipal*

- *Délibération : Modification de la tarification de La Tuilerie (HAYA-YOGA et FIT AND ZEN) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*

**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (n° 2022-12-D48).**

- B2X : Suite à la réalisation du parcours ludique (panneaux ronds créés par les élèves), la création d'un flyer présentant 8 jeux autour de ce dernier leur a été confiée.

Un prototype sera réalisé avant la fin de l'année scolaire et plusieurs devis seront sollicités pour l'impression. En outre, l'association apportera son expertise pour la recherche de subventions.

Enfin, dans la continuité de la création du « TOTEM », la municipalité a sollicité de nouveau Loïc TELLIER pour un nouveau projet en lien avec l'ensemble des animaux créés à cette occasion par les élèves de Madame BORGNIET.

- BULLETIN ANNUEL : une bonne partie des textes est réceptionnée à ce jour.

- NACEL : le dernier spectacle avant les fêtes de fin d'année se déroulera à La Tuilerie le samedi 17 décembre à 20h00.

La fiche de route devrait nous parvenir prochainement.

Dans l'attente, compte tenu du retour de congé maternité de la salariée de NACEL et des aménagements horaires qui en découlent, il est fait appel aux bonnes volontés pour la mise en place, la billetterie et le rangement. Plusieurs élus répondent favorablement.

- PERSONNEL MUNICIPAL : le traditionnel moment de convivialité de fin d'année avec les agents municipaux peut de nouveau être organisé. Celui-ci se déroulera le vendredi 16 décembre à partir de 19h00.



- SPECTACLE DE NOËL : la météo plus favorable que l'an dernier a permis d'accueillir plus de monde et cette seconde édition a ravi le public.
- VŒUX DE MAIRE A LA POPULATION : ces derniers font enfin leurs retours et sont programmés le jeudi 19 janvier 2023 à 19h00 – salle de La Tuilerie.

#### **D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »**

Monsieur SAVARY expose que :

- BOUCHERIE : un rendez-vous a lieu demain en mairie avec Monsieur BONSENS de la C.C.L.S.T. pour étudier les différentes possibilités d'utilisation du local. Celui sera suivi d'une autre rencontre avec « Le Pretty », actuel utilisateur du laboratoire, en janvier prochain.

- COMMERCANTS : l'animation commerciale « panier garni » est renouvelée cette année. La municipalité étudie les modalités de son association à cette opération.

#### **- ECONOMIE D'ENERGIE :**

Suite à la présentation par le S.I.E.I.L. du logiciel « Kabanda » qui permet de consulter les consommations de l'ensemble des points d'éclairage public et des bâtiments (électricité et gaz), une réunion est prévue le mardi 15 décembre prochain pour analyser ces données et envisager des pistes d'amélioration.

A ce titre, les élus ont rencontré dernièrement les présidents du R.C.V.I. afin d'évoquer avec eux l'instauration de nouvelles pratiques visant à réduire les consommations énergétiques de leurs activités.

En outre, une étude sera menée sur l'éventuelle amélioration des ampoules des projecteurs des terrains de football et ponctuellement des terrains de pétanque.

Enfin, il est précisé que le réglage des horloges de l'éclairage public est finalisé et qu'il intègre les nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public (22h00 - 6h30).

#### **- NUMERIQUE :**

La gendarmerie tiendra prochainement une réunion sur la cybersécurité afin de communiquer sur les gestes à adopter pour limiter les risques de piratage informatique.

Le secrétaire de mairie indique que la collectivité a notamment été destinataire d'une plaquette d'information du Centre de Gestion quant aux précautions à prendre pour la création des mots de passe et ainsi renforcer la sécurité.

Dès que possible, l'intégralité des données sera modifiée en intégrant ces dispositions.

#### **- S.M.T.S. :**

La salariée est actuellement en arrêt de travail pour une durée indéterminée et une procédure disciplinaire a été engagée à son encontre suite à des attitudes peu cordiales envers les usagers et les élus.

Une tarification annuelle des participations des communes membres a été approuvée afin de faciliter les prévisions budgétaires, ainsi qu'une hausse tarifaire pour le nouvel exercice.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées à l'occasion des travaux d'aménagement du rond-point de la RD 943 par les services du Conseil Départemental, notamment quant à l'organisation des déviations liées à ces derniers en raison principalement de la gestion complexe des circuits de transports scolaires.

Enfin, il est à noter malheureusement que les incivilités sont en constante augmentation.

En conséquence, des sanctions seront plus courantes à l'avenir et des exclusions seront appliquées pour les comportements les plus inappropriés comme le prévoit le règlement.

## **E- Commission « Bâtiment et voirie »**

Madame BARRANGER précise que :

- BUDGET 2023 : divers projets de voirie sont en cours de chiffrages.
- EGLISE : le maître d'œuvre, le cabinet MOREAU-BOKTOR, a présenté jeudi dernier son diagnostic. Celui-ci présente 4 phases avec options pour un montant global de 478 247.16 € H.T. hors coûts liés à la maîtrise d'œuvre. Des choix seront donc à prendre quant à la réalisation de ce projet.
- CIRCULATIONS DOUCES :  
Les candidats avaient jusqu'au 21 octobre 2022 à 12h00 pour déposer leurs offres.  
2 candidats ont répondu : ECR Environnement et Hadès.  
L'A.D.A.C. avait été sollicitée en amont sur le sujet pour la constitution, la rédaction des pièces du marché et l'analyse des offres déposées.  
Monsieur le Maire procède à la présentation de cette analyse.  
Celle du cabinet ECR Environnement se place en 1<sup>ère</sup> position avec une note de 90.15/100.  
Suite à sa dernière réunion, la commission propose de retenir cette offre classée première selon les critères prédéfinis.

- *Délibération : Résultat de l'appel d'offre pour la création de circulations douces (cheminements piétonniers) au « Grand Hélas » et « La Nouée » / Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre*  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ce choix (n° 2022-12-D49).**

Afin de faciliter cette opération, Monsieur le Maire présente les éventuelles subventions auxquelles la municipalité pourrait prétendre, notamment le programme européen « LEADER » qui permettrait d'inclure les frais de maîtrise d'œuvre dans les coûts éligibles à cette subvention.

- *Délibération : Demande de subventions pour la création de circulations douces notamment au titre du programme LEADER / 2023*  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le dépôt des demandes de subventions par Monsieur le Maire (n° 2022-12-D50).**

## **F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- ADRESSAGE : la démarche est en cours.  
Madame JEANVOI et Monsieur LIGAUD réalisent actuellement des relevés sur le terrain afin de s'assurer de la complétude de l'adressage. Une fois ces opérations achevées, les données seront saisies sur l'outil dématérialisé mis à disposition par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (création de la Base d'Adresses Locales) puis transmises à l'administration centrale afin d'actualiser la Base d'Adresses Nationales (B.A.N.).
- D.E.C.I. « Saudinet » : le projet consiste à implanter une bâche incendie sur ce lieu-dit afin de permettre de nouvelles autorisations d'urbanisme qui sont actuellement bloquées en l'absence de défense extérieure contre l'incendie.  
Une rencontre est intervenue dernièrement avec le propriétaire de la parcelle sur laquelle cette future installation est envisagée.  
Celui-ci y est plutôt favorable sous réserve d'une amélioration de la voirie.  
Le prix d'acquisition du terrain nécessaire à cette installation est fixé d'un commun accord à 1.10 € / m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à la charge de la collectivité.  
Ces travaux sont estimés entre 12 000.00 € et 15 000.00 € éligibles à la subvention D.E.T.R. de l'Etat.  
Il reste à déterminer avec les services du S.D.I.S. les modalités de remplissage de la bâche incendie sur ce secteur dépourvu de moyens d'alimentation en eau.

- *Délibération : Acquisition d'un terrain pour la mise en cohérence de la D.E.C.I. au lieu-dit « Saudinet »*

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces dispositions (n° 2022-12-D51).**

- FLEURISSEMENT : les projets validés au titre de l'année 2022 sont finalisés.
- LES HELAS (VILLADIM) : les travaux de viabilisation du futur lotissement sont pratiquement achevés. A ce jour, 4 permis de construire ont déjà été déposés en mairie pour instruction.
- MAISON MEDICALE : la municipalité est en attente du planning définitif d'intervention de l'entreprise retenue, qui a été sollicitée à nouveau sur le sujet.

- P.C.S. : celui-ci doit être finalisé rapidement.

Monsieur le Maire ajoute que les municipalités seront sûrement sollicitées dans le cadre du dispositif de cellules d'urgences qui va être instauré (coupures d'alimentation électrique hivernales).

- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : Une réflexion est actuellement menée de concert par les communes de CHANCEAUX-PRES-LOCHES et CHAMBOURG-SUR-INDRE pour déterminer quels aménagements peuvent être réalisés, compte tenu que la municipalité de CHANCEAUX-PRES-LOCHES sera la plus impactée par ces derniers.

Ces éventuels agencements de voirie sont estimés à 15 000.00 €, éligibles aux subventions d'amendes de police à hauteur de 25 à 40%, mais il reste à déterminer clairement les possibles subventions de cette opération conjointe.

- P.L.U. : le rapport du commissaire enquêteur a été rejeté par le Tribunal Administratif dans un premier temps en raison d'une demande de complétude des motivations. C'est chose faite, le rapport dûment rectifié a été réceptionné, validé et publié sur le site internet de la mairie. Celui-ci ne comporte aucune observation.

- PONTS ROMAINS : les dernières réserves seront levées dans le courant de la semaine prochaine.

- RD 943 : les travaux avancent bien. La route sera ouverte à nouveau à la circulation pour les fêtes de fin d'année (du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023).

Quelques soucis ont été rencontrés au niveau de la réorganisation des bus scolaires comme indiqué précédemment. En outre, des actes de vandalisme ont été répertoriés au risque de mettre les usagers de la route en danger (sabotage d'une ligne continue en pointillés).

L'achèvement de cet aménagement devrait intervenir fin janvier – début février 2023 selon les conditions météorologiques.

L'enquête d'utilité publique sur les prochains aménagements devrait intervenir dans le premier trimestre 2023 (les propriétaires impactés en seront informés par les services instructeurs).

L'Assemblée Générale de l'association « SOS RD 943 » aura lieu lundi prochain - salle de La Tuilerie à 19h00.

- SALLE POLYVALENTE : la commune a pris l'attache des services de l'A.D.A.C. sur ce dossier. Une réunion se tiendra en mairie le 20 décembre prochain à 10h00 pour présenter les différentes options et chiffrages de cette opération de réhabilitation.

## **G- Commission « Finances »**

- *Délibération : Décision modificative n° 02/2022*

Monsieur le Maire propose d'abonder le budget selon le projet transmis préalablement aux membres de l'assemblée délibérante.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette disposition (n° 2022-12-D52).**



- *Délibération : Modification des durées d'amortissements des investissements au 1<sup>er</sup> janvier 2023*  
Monsieur le Maire sollicite l'intervention du secrétaire de mairie afin de présenter cette modification.  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner celle-ci (n° 2022-12-D53).**

- CIMETIERE

Compte tenu que les tarifs du cimetière et du columbarium n'ont pas été révisés depuis un certain temps, Monsieur le Maire soumet au vote les propositions ci-dessous pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<b>EVOLUTION TARIFAIRE / COLUMBARIUM</b>				
<i>TYPE DE CONCESSION</i>	<i>COÛT ACTUEL</i>	<i>AUGMENTATION ENVISAGEE %</i>	<i>MONTANT DE LA HAUSSE</i>	<i>NOUVELLES PROPOSITIONS TARIFAIRES ARRONDIES</i>
<b>COLUMBARIUM</b> Durée 30 ans	550.00 €	10%	<b>55.00 €</b>	<b>600.00 €</b>
<b>CIMETIERE</b> Durée 30 ans	60.00 €	70%	<b>42.00€</b>	<b>100.00 €</b>
Durée 50 ans	100.00 €	80%	<b>80.00 €</b>	<b>180.00 €</b>
<b>DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DES SOUVENIRS</b>				<b>60.00 €</b>

- *Délibération : Modification des tarifs cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces nouveaux tarifs (n° 2022-12-D54).**

- *Délibération : Commerce ambulant - foodtruck*

Monsieur le Maire présente la demande de renouvellement d'occupation du domaine public accordée précédemment à l'entreprise « Mimiedéj » pour l'année 2023.

**Une délibération est prise à 13 voix « POUR », 1 « ABSTENTION » et 1 voix « CONTRE » pour renouveler cette permission (n° 2022-12-D55).**

- *Délibération : Cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel municipal*

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité remet une carte cadeau à chaque agent.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de remettre aux agents une carte cadeau d'une valeur de **35.00 €** (1 agent) et de **70,00 €** (13 agents), soit un total de **945.00 € pour 14 agents** à régler à la société **ILLICADO.**

**Une délibération est prise à l'unanimité pour agréer cette décision (n° 2022-12-D56).**

- *Délibération : Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grades 2022*  
Suite aux avancements de grades intervenus sur l'année 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire.  
**Une délibération est prise à l'unanimité quant à la mise à jour des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (n° 2022-12-D57).**

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Monsieur le Maire présente les perspectives pour le prochain exercice, à savoir :

- Amélioration des allées du cimetière,
- Aménagements des circulations douces,
- Installation de nouvelles tables et poubelles sur l'aire de loisirs pour répondre à une fréquentation accrue,
- Poursuite des travaux en lien avec le P.A.V.E.,
- Réfection de certains trottoirs du bourg,
- Remplacement de la chambre froide de La Tuilerie,
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire,
- Renouvellement de la téléphonie,
- Repas des aînés,
- Travaux de peinture en mairie
- Travaux de voirie (programme pluriannuel)

Tout en intégrant le contexte économique actuel qui vise à une augmentation non négligeable des dépenses de fonctionnement notamment liée à l'inflation et à la crise énergétique.

**3. Questions diverses**

Panneaux des lieux-dits

Il est noté que plusieurs panneaux sont plus que vieillissants.  
Ces derniers seront remplacés sur l'exercice 2023.

Vacance du logement de type 3 (groupe scolaire)

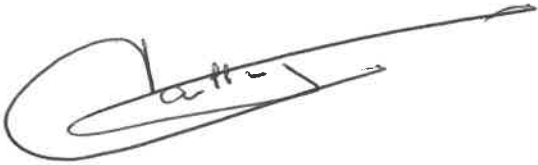

Les locataires ont déposé leur préavis et libéreront le logement en fin d'année.

*La séance est clôturée à 22h30*

*Date du prochain conseil municipal : mercredi 11 janvier 2023 à 20 h 00*

**PROCES VERBAL DU MERCREDI 07 DECEMBRE 2022**

**SIGNATURES**

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>KLIMCZAK Maggy</p>
---	---